

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte
ouvrière
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2035 - 3 août 2007 - prix : 1 € - DOM 1,5 €

**Un gouvernement
qui assure le
service maximum
aux plus riches**
p.3

**Service
minimum**



**Non
à la remise
en cause
du droit
de grève !**
p.5

Sarkozy en Afrique
p.6

**Continuité dans
le soutien aux dictateurs**



Leur société

p 5 ■ Service minimum
 ■ Non à la remise en cause du droit de grève dans les transports

p 8 ■ Suppression de postes de fonctionnaires
 ■ Dans les prisons

p 9 ■ Sanctions contre les chômeurs

Tribune

p 4 ■ Sarkozy en Afrique : les patrons français seront bien défendus

Dans le monde

p 4 ■ Grande-Bretagne : inondations

p 6 ■ Afrique : continuité dans le soutien aux dictateurs

p 7 ■ Italie : accord gouvernement-syndicats pour augmenter l'âge de la retraite

■ Allemagne : moins de chômeurs, peut-être ! Mais plus de pauvres, sûrement !

Dans les entreprises

p 10 ■ Continental - Clairoix (Oise)
 ■ Sucrerie de Guignicourt (Aisne)

■ La Poste - Paris 11

p 11 ■ Volkswagen-Audi
 ■ Wagon automobile - Sainte-Gauburge (Orne)

■ PSA-Peugeot Citroën

■ L'Oréal

Les militants de Lutte Ouvrière à votre rencontre

p12 ■ Les villes-étapes

• **Franchise médicale**

Aux dépens de la santé

C'est en visitant un service de gériatrie et une maison de retraite médicalisée à Dax que Sarkozy a exposé un de ses « chantiers présidentiels » : la lutte contre le cancer et contre la maladie d'Alzheimer, et le développement des soins palliatifs.

Que des équipes de recherche et des services hospitaliers soient mobilisés sur ces

questions, nul ne saurait s'en plaindre. Le problème, c'est la manière dont Sarkozy compte financer ces projets. Il a en effet précisé dans le même temps quelle serait la nouvelle franchise mise en place sur les dépenses de santé. La franchise sera de 50 centimes par boîte de médicaments, de 50 centimes pour tous les actes paramé-

caux (infirmiers, kiné, etc.) et de 2 euros sur tous les transports en ambulance. Elle sera annuellement plafonnée à 50 euros par assuré.

Ces 50 euros s'ajouteront aux 16 euros du forfait hospitalier et au forfait de 1 euro par consultation médicale. Et même si certaines familles, parmi les plus pauvres, pour-

raient en être dispensées, de plus en plus de travailleurs ou de retraités aux revenus modestes hésiteront avant de se rendre chez le médecin, de faire des analyses ou d'aller chercher leurs médicaments à la pharmacie. C'est leur santé qui en pâtira.

Olivier NEUVILLE

• **Ouverture des magasins le dimanche**

D'abord augmenter le pouvoir d'achat

Le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de prolonger jusqu'à l'été prochain le droit d'ouvrir le dimanche pour les commerces de Plan-de-Campagne.

Certes, l'ouverture des magasins le dimanche peut être appréciable pour les salariés qui n'ont guère le temps de faire leurs courses en semaine, à condition que la loi sur le repos hebdomadaire n'augmente pas le temps travaillé ni ne dégrade les conditions de travail.

Il est vrai que, pour l'heure, les magasins qui ouvrent le dimanche le font soit avec les propriétaires, lorsque ce sont de petites boutiques, soit avec du personnel volontaire, soit avec des étudiants. Mais ce que soulignent les syndicats de salariés, c'est que si une loi concernant l'ouverture du dimanche pour tous les commerces était votée, le risque que des patrons fassent pression sur leurs salariés pour les obliger à venir travailler ce jour-là, sans compensation, serait bien réel.

Dans la situation actuelle, où la loi n'autorise pas



d'ouvrir le dimanche, ceux qui obtiennent des dérogations sont évidemment favorisés car ils peuvent « capter » cette partie des consommateurs intéressés à faire leurs achats ce jour-là. Mais si la mesure était généralisée, il n'est pas dit que l'avantage subsisterait : quand une personne n'a que 100 euros à dépenser par semaine, si elle le fait le dimanche, elle ne les dépensera pas un autre jour.

Plus que l'ouverture des magasins le dimanche, c'est donc le pouvoir d'achat des consommateurs, en particulier des travailleurs, qu'il serait indispensable de mettre à l'ordre du jour.

Marianne LAMIRAL

• **Patrons français**

Pour eux, ça baigne

Il fut un temps où l'on nous expliquait que les rémunérations des grands patrons français restaient bien inférieures à celles de leurs homologues étrangers. L'injustice est maintenant réparée puisque selon le magazine américain *Fortune*, en 2006, sur les vingt patrons européens les mieux payés, dix étaient français.

Carlos Ghosn, le patron de Renault, affichait une rémunération de 33,37 millions d'euros, ce qui équivaut environ au salaire annuel de... 2 800 smicards. Venaient ensuite les patrons des groupes L'Oréal,

Axa, Total, Société Générale, Vinci, Air liquide, Bouygues, Danone et le dernier, celui d'Alstom, n'émargeait qu'à... 4,91 millions d'euros.

Tout ce petit monde, qui s'efforce d'expliquer aux travailleurs de leurs entreprises à quel point la situation est difficile et à quel point ils doivent se serrer la ceinture, a vu de fait sa rémunération augmenter de 59 % entre 2005 et 2006.

L'exemple ne viendrait-il pas d'en haut ?

Vincent POUPARD

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
 membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
 www.union-communiste.org
 e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
 Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à : LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

| Tarif des abonnements | Lutte Ouvrière | | Lutte de Classe |
|---|----------------|------|-----------------|
| Destination : | 6 mois | 1 an | 10 numéros |
| France, DOM-TOM | 18 € | 35 € | 15 € |
| DOM-TOM avion | 25 € | 50 € | 21 € |
| Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient | 30 € | 60 € | 20 € |
| USA, Canada | 35 € | 70 € | 22 € |
| Autre Amérique, Asie, Océanie | 43 € | 85 € | 25 € |

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Service minimum pour les uns et maximum pour les plus riches

Sarkozy et sa majorité ont décidé d'imposer ce qu'ils appellent le « service minimum » en cas de grève dans les transports pour, disent-ils, répondre aux attentes des usagers.

En fait, c'est une mesure contre le droit de se défendre par la grève qui en prépare d'autres, non seulement contre les salariés des services publics mais aussi contre tous les autres travailleurs. Cela va dans le sens de ce qu'ils appellent la « réforme du code du travail », c'est-à-dire la restriction accrue des droits des salariés.

En réalité, Sarkozy et sa majorité se moquent totalement des usagers des services publics et c'est l'État qui, depuis des années, réduit les services publics au minimum, un minimum de plus en plus réduit !

Quand les salariés des transports publics se mettent en grève, ce n'est pas par plaisir mais, le plus souvent, à cause des restrictions d'effectifs qui sont la source du mauvais fonctionnement de tout ce qui est au service de la collectivité et dont les usagers subissent les effets à longueur d'année. Parfois c'est l'accident !

Après la chute dans un ravin d'un autocar polonais qui a fait plus de trente morts, l'État a rendu publique une liste de cinquante points noirs sur les routes. Les autorités les connaissaient depuis des années mais ont laissé la situation en l'état. Elles disent qu'elles vont désormais y remédier. Mais ce n'est pas la décision prise par le précédent gouvernement, dont Sarkozy a été ministre des Finances et ministre de l'Intérieur, de « dénationaliser » des routes nationales, qui va arranger les choses. Transférer la charge de l'entretien de routes importantes de l'État aux collectivités locales va se traduire par une dégradation, puisque ne reposant que sur les moyens budgétaires des collectivités locales. Cette décision a l'avantage de décharger l'État de dépenses qui lui incombent mais elle se traduira inévitablement par une multiplication des points noirs routiers.

Dimanche dernier, l'accident sur la ligne 13 du métro parisien n'a heureusement pas fait de morts. Il

y a bien des chances pour que l'enquête conclue à une défaillance mécanique « imprévisible ». Mais à la RATP comme à la SNCF et comme dans tous les services publics, on a réduit le personnel y compris celui qui entretient le matériel. Et le tandem Sarkozy-Fillon promet de sabrer encore plus dans le personnel des services publics.

En restreignant le droit de grève un peu, puis beaucoup, puis totalement s'il le peut, Sarkozy est au service non pas du public mais du patronat. Par exemple, c'est parce que les grèves dans les transports gênent surtout le patronat qui y perd de l'argent, que ce sont les grèves dans ce secteur qui sont les plus efficaces. Et c'est pourquoi Sarkozy s'y intéresse en premier. Les usagers ne viennent que loin derrière dans ses préoccupations.

Le gouvernement parle de s'en prendre ensuite à l'Éducation nationale. Mais, qu'est-ce qui est le plus nuisible aux enfants et gênant pour leurs parents ? Quelques grèves ? Ou la suppression annoncée de dix mille postes d'enseignants ? Sans parler de l'insuffisance désastreuse de crèches et de garderies.

Il n'y a pas que là que des coupes claires sont annoncées. Il y a aussi la franchise sur les remboursements médicaux de 50 euros par an et par personne, à la charge de chaque malade.

Pourquoi toutes ces attaques contre les services publics, transports, éducation nationale, santé, sans parler de l'inaction dans le domaine du logement ?

La réponse est évidente ! C'est parce que ce gouvernement veut réduire la majorité de la population et en premier lieu les classes populaires au service minimum afin de mieux assurer, sur les fonds publics, un service maximum aux plus riches.

Mais, jusqu'à quand la population, les classes populaires, laisseront-elles faire ? On ne peut le prévoir mais on peut dire que la réaction sera d'autant plus violente.

• Revenu de solidarité active

Cadeaux aux patrons et démagogie gouvernementale

Le Revenu de solidarité active, un dispositif présenté comme le nouveau RMI, vise à garantir aux bénéficiaires du RMI ou de l'allocation de parents isolés une augmentation de revenus lorsqu'ils retrouvent un emploi. Car il arrive, lorsque l'on retrouve un emploi, généralement mal payé, que l'on perde, en même temps que les minima sociaux, le bénéfice d'aides comme la couverture maladie univer-

selle, l'allocation logement ou la gratuité des transports et qu'au bout du compte bien qu'en travaillant, on gagne moins qu'au chômage.

Ainsi le RSA viendrait compenser ces pertes et même, en théorie, augmenter le revenu de l'ancien chômeur.

Il ne s'agit pas de créer des emplois réels avec des salaires corrects, mais plutôt de trouver le moyen de faire accepter aux personnes en situation

précaire n'importe quels petits boulots à temps partiel et mal payés. Et si certains chômeurs verront peut-être leurs revenus augmenter un peu, ce seront surtout les patrons les vrais bénéficiaires de ce RSA puisqu'ils pourront ainsi maintenir les salaires au plus bas.

Cette mesure, pour l'instant à l'état d'expérimentation dans 25 départements, est encore floue. Mais ce qui n'est pas flou par contre c'est la phi-

losophie qu'il y a derrière. Fillon a déclaré vouloir en finir avec des « millions d'heures de travail pas assumées et de dépenses sociales qui pourraient être évitées ». S'il est généralisé, le RSA remplacerait les minima sociaux et obligerait ceux qui les touchent à accepter tous les travaux durs, précaires, mal payés, qui ne sont « pas assumés ».

C'est d'ailleurs ce que Hirsch laisse entendre avec mépris lorsqu'il explique :

« Vous voulez faire choisir les gens entre rester sans travailler et attendre un travail bien payé à temps plein qui ne vient pas ? Ce qu'on essaye c'est de faire le chemin intermédiaire. »

Mais le fond du problème c'est que le gouvernement ne veut pas s'en prendre aux patrons qui usent et abusent d'emplois précaires et à temps partiel et payent des salaires dérisoires.

Vincent POUPARD

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Sarkozy en Afrique : les patrons français seront bien défendus

Le retour en Bulgarie, le 24 juillet dernier, du médecin et des infirmières injustement accusés de la contamination d'enfants libyens par le virus du sida, a été l'occasion d'un coup médiatique du couple Sarkozy – l'une se couvrant des lauriers d'une négociation menée depuis des mois par l'Union européenne, l'autre affrétant pour le rapatriement un avion de la présidence française.

Derrière l'étalage de bons sentiments – Cecilia Sarkozy ayant été envoyée, selon les autorités françaises, au titre « de femme et de mère » – il s'agissait surtout pour Sarkozy de préparer sa visite à Tripoli et sa rencontre avec Khadafi, pour négocier de fructueux accords au bénéfice des patrons français. La Libye est un pays riche de ses revenus pétroliers... et potentiellement de ses mines d'uranium. Le groupe Areva devrait ainsi y construire une centrale nucléaire et développer la prospection de l'uranium – un secteur devenu très concurrentiel avec une demande chinoise en hausse et un prix du minerai multiplié par dix depuis 2003.

Sarkozy et Khadafi se sont également entendus sur un accord de coopération dans le domaine militaire. Mais que Thalès, Snecma et Dassault se chargent de la remise à niveau des Mirages F1 libyens ou que EADS vende à la Libye des hélicoptères de combat, soulève ici peu d'objections chez les bonnes âmes du PS ou des Verts... Lesquels s'indignent par contre de la vente d'une centrale nucléaire civile ! Il est vrai qu'en vendant des armes à la Libye, comme tous les précédents gouvernements l'ont fait à bien d'autres dictatures, Sarkozy respecte la tradition impérialiste de l'État français qui, il y a vingt ans, s'accoquait avec Saddam Hussein et apportait son aide militaire au Tchad... contre la Libye de Khadafi.

Le président français a poursuivi sa tournée africaine au Sénégal, un pays où la majorité de la population vit avec moins d'un dollar par jour. En tant que ministre de l'Intérieur, Sarkozy avait obtenu en septembre dernier le soutien du président sénégalais aux expulsions de sans-papiers de la France vers le Sénégal. Mais ses discours sur l'« immigration choisie » lui avaient attiré des critiques jusque de la part du même Abdoulaye Wade, ayant jugé l'idée

« pas honnête ». Aussi Sarkozy a-t-il cette fois diplomatiquement déclaré à l'université de Dakar que « l'Europe et la France ne doivent pas piller les élites africaines ». Il prétend donc souhaiter que des étudiants puissent continuer à venir en France et que les diplômés retournent ensuite dans leur pays pour le faire profiter de leurs compétences... Il fait preuve là d'une belle hypocrisie, sachant que cela ne changera rien pour tous ceux, étudiants ou non, que la misère et l'espoir d'une vie meilleure poussent vers l'émigration, avec un visa si un employeur français le juge utile, et sans sinon, souvent au risque de leur vie... avec à terme une improbable régularisation « au cas par cas ».

Attaqué par la presse sénégalaise pour ses propos sur la colonisation, Sarkozy les a confirmés en arrivant le lendemain au Gabon : « On ne peut tout mettre sur le compte de la colonisation. La corruption, les dictateurs, les génocides, ce n'est pas la colonisation ». Certes. Mais le rôle de la France dans les massacres au Rwanda sous Mitterrand-Balladur ? Et les ex-colonisateurs n'ont-ils pas toujours été les premiers à corrompre les dirigeants africains et à soutenir des dictatures pour préserver les intérêts de leur impérialisme dans leurs anciennes colonies ? Ce n'est pas Omar Bongo, au pouvoir depuis quarante ans, « ami de la France » et de ses présidents successifs comme des dirigeants de Elf-Gabon (devenu Total), qui illustre le contraire !

Depuis la décolonisation, la bourgeoisie des pays impérialistes a continué à piller les richesses naturelles de l'Afrique et à exploiter la main-d'œuvre partout où c'était possible, tout en profitant des mannes de contrats concédés par des États souvent sous tutelle. Si Sarkozy parle aujourd'hui de « partenariat » avec l'Afrique, c'est peut-être que l'ancien « pré carré » de la France lui est aujourd'hui contesté par des appétits concurrents. Mais nul doute qu'il continuera à y défendre les intérêts de ses « amis » comme Bolloré... qui ne lui aura sans doute pas offert en vain une croisière postélectorale à Malte.

Laurent VASSIER

Convergences Révolutionnaires n° 52 (juillet-août 2007)

Bimestriel publié par la Fraction

Sarkozy pour cinq ans ? Des fausses résistances... à la vraie riposte

Nous pouvons compter sur la gauche... pour 2012 ! – Les syndicats sous le charme du président – Sale temps pour les révolutionnaires ? – LCR et LO en chemin vers un parti ? – Travailler plus... pour au bout du compte gagner moins ! – Plan

hôpital 2007 et 2012 : vers la privatisation de la santé – Servair : la guerre aux militants – États-Unis : la gauche démocrate entrave au mouvement anti-guerre – Pays basque : reprise du terrorisme ? – Élections en Belgique

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18

ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19

Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société



• Grande-Bretagne

Inondations : au-delà de la catastrophe naturelle, l'incurie de tout un système

Depuis les grandes crues de mars 1947, on n'avait pas vu de telles pluies ni de telles inondations en Grande-Bretagne.

Il est encore impossible de mesurer les dommages réels. On ne sait pas même le nombre des victimes, sans parler des blessés et « disparus ». Selon certaines sources, 37 000 maisons auraient été détruites en tout ou en partie. Mais d'autres sources laissent supposer un total bien supérieur. Du même coup, le nombre de sans-abri s'établirait, au moins pour les mois qui viennent, à plusieurs centaines de milliers.

Sans doute ne pouvait-on pas s'attendre à ce que les infrastructures, qui n'ont jamais été conçues pour cela, résistent à de telles conditions. Mais la brutalité des trombes d'eau n'a pas été seule responsable de l'étendue des inondations, ni du chaos qui en a résulté. En fait, c'est la négligence criminelle des autorités et de certaines grandes entreprises qui est apparue en cette occasion.

Cela fait en effet plusieurs années que des rapports officiels recommandent l'augmentation du budget de la lutte contre les inondations. Cette lutte comporte plusieurs aspects. L'un consiste à créer des ouvrages de défense, en particulier dans les villes, ce qui requiert de l'argent. Or, au lieu de cela, ce budget a été réduit de 15 % au cours des sept dernières années !

L'autre aspect consiste à s'assurer que les zones inondables proches des rivières ne soient pas envahies par les habitations et continuent à servir de « zone-tampon » en cas d'inondation. Pour cela, il faut que l'État ait la volonté politique de s'affronter aux promoteurs et autres spéculateurs immobiliers et aux groupes de pression agricoles. Or s'il existe bien une réglementation en la matière et pas moins de trois administrations chargées de sa mise en œuvre, toute cette bureau-

cratie n'aboutit qu'à une paralysie complète. Cela explique l'absence de mesures anti-inondation dans des régions comme l'Oxfordshire, où le prix du mètre carré de terrain est particulièrement élevé.

Mais ceci n'explique pas que 350 000 foyers se sont trouvés privés d'eau dans l'Oxfordshire pendant deux semaines et 45 000 d'électricité ; ni que, dans les zones urbaines du Yorkshire, les conduites d'égouts ont explosé en se déversant dans les rues, aggravant d'autant la situation.

Là, il faut chercher l'explication dans l'âpreté au gain des compagnies privatisées d'eau et d'électricité. Pour ce qui concerne les compagnies d'eau (qui s'occupent aussi des égouts) cela fait plusieurs années qu'elles s'entendent hypocritement avec le gouvernement à jouer toujours la même scène : les compagnies clairoignent leur « désir » de moderniser leurs infrastructures et demandent en retour le droit d'augmenter leurs tarifs de, disons, 40 % ; ce à quoi le gouvernement répond en protestant bruyamment et en n'autorisant qu'une augmentation un peu supérieure à l'inflation. Moyennant quoi l'État a « sauvé » l'utilisateur et les compagnies peuvent continuer à justifier leur refus d'investir.

D'ailleurs, tout le monde, des compagnies d'eau aux compagnies d'électricité, en passant par les compagnies d'assurances et promoteurs immobiliers pensent déjà à tirer parti des trombes d'eau d'hier, en annonçant aux consommateurs (ainsi qu'au gouvernement à qui ils réclament des subventions) qu'il leur faudra payer le « coût de l'aggravation du climat ».

François ROULEAU

• Service minimum

Non à la remise en cause du droit de grève dans les transports !

Les députés ont commencé lundi 30 juillet l'examen de la loi sur « le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs ». Le nom est pudique mais l'objectif est clair : mettre en place un « service minimum » et, de fait, s'en prendre au droit de grève des salariés du secteur, qu'ils soient cheminots, employés des transports urbains ou salariés d'une petite société d'autocars assurant, par exemple le ramassage scolaire.

Les principales dispositions contenues dans la loi visent à limiter le droit de grève. D'abord, les salariés seraient tenus de se déclarer grévistes 48 heures à l'avance, sinon ils s'exposeraient à des sanctions en faisant grève. Peut-être auront-ils la possibilité de rejoindre une grève qui durerait sur plusieurs jours mais, en l'état actuel du projet de loi, cette éventualité n'est pas permise. Ce serait là une façon de vider la grève de ce qui peut être sa force. La grève n'est pas une accumulation d'actes individuels mais un ensemble de choix collectifs, vivants, évolutifs, qui permet l'action des mili-

tants syndicaux et des travailleurs les plus combattifs qui, la veille ou l'avant-veille encore d'une grève annoncée, essaient d'entraîner les plus hésitants.

Deuxième disposition : au bout de huit jours de grève, un vote à bulletins secrets serait organisé par la direction de l'entreprise sur la « poursuite » du mouvement. Tous les salariés, cadres et ouvriers, grévistes et non grévistes, seraient invités à participer à ce vote. Même si la loi ne prévoit pas d'interdire à des « grévistes minoritaires » de continuer leur mouvement, elle permettrait à ceux qui n'auraient pas participé à une grève de peser sur ses suites, comme si de telles décisions n'étaient pas d'abord l'affaire des grévistes eux-mêmes.

Troisième disposition : « La rémunération d'un salarié participant à une grève » serait « réduite en fonction de la durée non travaillée ». En clair, il n'y aurait plus de négociation possible sur le paiement des jours de grève. C'est là une manière de caresser dans le sens du poil l'électorat réactionnaire prompt à s'en prendre aux travailleurs des transports « toujours payés quand ils font grève ». La réalité est évidemment bien différente et ceux qui ont participé à de longues grèves en savent quelque chose. Mais pourquoi la loi devrait-elle décider par avance de ce qui est négociable ou pas à l'issue d'un conflit ?

Cette loi est inique et ne mérite qu'une chose, être jetée au panier.

Olivier NEUVILLE

Le service minimum, c'est tous les jours

« La SNCF facilite la vie mais elle peut la compliquer quand elle est défaillante et ça, c'est inacceptable. » Lorsqu'elle a prononcé cette phrase, Anne-Marie Idrac, la présidente de la SNCF, parlait-elle des difficultés auxquelles sont confrontés les usagers les jours de grève ? Non, elle évoquait les multiples incidents classiques qui ont lieu de façon incessante et

qui pourrissent la vie des usagers. « Sur 6 043 retards enregistrés en 2006, seuls 140 ont été provoqués par des mouvements sociaux », c'est toujours Idrac qui parle. Sarkozy et les députés de droite font beaucoup de bruit sur la nécessité d'imposer un « service minimum ». Ce faisant, ils légifèrent sur 2 % des perturbations dans les transports.

O. N.



La réaction doit être maximale

Les fédérations syndicales cheminotes CGT, CFDT, FO, SUD-Rail, UNSA, CGC et FGAAC s'étaient rencontrées le 2 juillet afin de prendre une position commune contre « le service minimum » qui constitue une atteinte au droit de grève dans les transports. Elles appelaient « à rester vigilants et mobilisés afin d'être en capacité d'intervenir durant le débat parlementaire de manière à placer les discussions (...) sous la pression revendicative », et avaient appelé à des manifestations pour le 31 juillet.

Le moins que l'on ait pu constater, c'est que cette mobilisation ne s'est pas faite au maximum. Dans certains secteurs de la SNCF des préavis de quelques heures ont bien été déposés, mais dans d'autres il n'y eut pas de préavis, uniquement des appels à des rassemblements. En région parisienne, bien des cheminots ne savaient même pas qu'il y avait un rassemblement devant l'Assemblée nationale, beaucoup ne l'ayant appris qu'au dernier moment, par la presse ou la télé. De nombreux militants syndicaux étaient amers, certains critiquant ouvertement l'inaction des directions syndicales car l'excuse de la période ne tient pas. Les trains sont aujourd'hui nombreux à circuler et tout aussi nombreux sont les cheminots au travail.

Dans la réalité, à la SNCF, les directions syndicales privilégient les discussions devant avoir lieu à l'issue des débats sur cette fameuse loi-cadre discutée actuellement par les parlementaires qui, espèrent-ils, leur permettrait d'obtenir un accord d'entreprise avant la fin de l'année. C'est donc dans le cadre voulu par le gouvernement qu'ils situent leur intervention.

Quant aux représentants

des partis d'opposition, en particulier du PS dont plusieurs se sont montrés au rassemblement à Paris, ils ne se positionnent pas véritablement contre cette loi. Étant à la tête de la plupart des régions, ils voient plutôt d'un bon œil la mise en place « de plans de transport adaptés » qui seront négociés pour les TER et les trains de banlieue, à l'image de ce qui se fait déjà dans la Région Alsace depuis juillet 2005. Là, la SNCF ou d'autres entreprises de transport doivent élaborer un service minimum et s'engager à informer vingt-quatre heures avant la grève l'autorité organisatrice, c'est-à-dire la Région. Si le service n'est pas réalisé, les entreprises de transport peuvent se voir demander un remboursement total ou partiel des titres de transports. C'est un accord de ce type qui devrait être négocié dans chaque Région avant le 1^{er} janvier 2008. Quant à refuser la mise en place d'un service minimum, il n'en est pas question pour le PS. Alain Rousset, le président PS de la Région Aquitaine, a d'ailleurs été clair sur ce sujet : « Si la loi est votée, nous l'appliquerons, a-t-il dit, d'autant que si on ne le fait pas, ce sont les préfets qui le feront. »

La loi actuellement en discussion tente avant tout de brider les possibilités d'action des cheminots. Mais elle concerne aussi tous les travailleurs car un recul dans un secteur, même s'il est plus apparent que réel, pourrait toucher les autres secteurs du monde du travail. Cela étant, lorsque des grèves comme celles de l'hiver 1986-1987, de 1995 ou de 2003 éclatent sans préavis, avec une détermination des grévistes, aucune loi ne peut les empêcher.

Correspondant LO

Incident dans le métro parisien

Le 29 juillet, sur la ligne 13 du métro parisien s'est produit un incident qui aurait pu être grave. La 13 est une des lignes les plus surchargées, mais l'incident s'est produit un dimanche matin, à un moment de faible affluence.

Un début d'incendie avec dégagement de fumée a intoxiqué les voyageurs ainsi que des agents présents. Ce serait un frotteur qui permet d'alimenter en électricité le train qui, en

faisant un arc électrique, aurait dégagé une très forte chaleur. La suspension pneumatique en caoutchouc située juste au-dessus se serait alors consumée en dégageant des fumées toxiques.

Sur la ligne 13, circulent des trains dits MF77 (matériel fer 1977) mis en service dans les années 1980. Un programme de rénovation de ces trains est en cours, mais il cumule un retard de quatre

ans.

Pour le moment, la direction minimise le problème. Mais les agents de la RATP seraient moins inquiets si dans le même temps des postes n'étaient pas supprimés, tant au métro que dans les ateliers, car ce n'est pas une telle politique qui améliorera la sécurité.

Correspondant LO

• Afrique

Continuité dans le soutien aux dictateurs !

Sarkozy avait promis lors de la campagne électorale « une relation nouvelle, assainie, décomplexée » avec l'Afrique. Il voulait tourner la page de la corruption, aller au Ghana, en Tanzanie, en République démocratique du Congo. Ce serait la fin de « la Françafrique » !

Mais pour son premier voyage en Afrique, Sarkozy a suivi les traces de ses prédécesseurs, de Giscard à Chirac en passant par Mitterrand, il a rendu visite aux principaux présidents dictateurs du pré carré français, où se trouvent les principaux intérêts des multinationales françaises, de Total, Bouygues ou Bolloré.

Dans ses discours sur « l'immigration choisie » et la « colonisation », Sarkozy a fait preuve d'une rare condescendance. Il a certes qualifié la traite négrière et l'esclavage de crimes contre l'humanité. Il a reconnu du bout des lèvres « les méfaits de la colonisation » parlant en substance de l'exploitation et du pillage des ressources du sous-sol africain. Mais il a aussitôt atténué ses propos en affirmant avec cynisme que si les colonisateurs « se trompaient », ils « étaient sincères » ! Ce qui aux yeux du président français les absout de tous les crimes. Certes, la colonisation

a été une mauvaise chose, mais c'est du passé. Que voilà une façon cavalière et légère de balayer d'un revers de main les responsabilités, les crimes de l'impérialisme français commis en Afrique depuis le début du XIX^e siècle.

Mais, comble de cynisme, Sarkozy a choisi de renvoyer dos à dos les responsabilités des colonisateurs et des ex-colonisés, déclarant que « l'Afrique a sa part de responsabilité dans son propre malheur : la colonisation n'est pas responsable des guerres sanglantes que se font les Africains entre eux, des génocides, des dictateurs, du

fanatisme, de la corruption et de la prévarication ».

Mais qui peut croire un seul instant que plusieurs siècles de traite négrière, de domination coloniale n'ont laissé aucune trace ? Qui peut croire qu'après avoir divisé les peuples, les avoir fait s'opposer les uns aux autres, pendant près de deux siècles, l'impérialisme français n'aurait plus de responsabilité dans la situation de l'Afrique d'aujourd'hui ? Qui peut croire que la France, ancienne puissance tutélaire, ait laissé s'échapper les marchés que représentaient les colonies sans réagir ? La principale stratégie des gouvernements français, dans les années soixante, a été justement de mettre en place des dirigeants africains favorables à la France, par le trucage des élections, par l'élimination physique quand cela s'avérait nécessaire.

Non seulement la France est intervenue militairement, faisant

la guerre aux peuples colonisés qui combattaient pour leur indépendance à Madagascar, en 1947, et plus tard en Algérie, mais elle a aussi massacré de nombreux indépendantistes au Cameroun, au Togo où elle a mis en selle un soudard tortionnaire du nom d'Eyadema, ancien soldat de l'armée française. Au Tchad, il y eut même une politique interventionniste. La France fit et défit les présidents, au gré de ses intérêts, de Tombalbaye à l'actuel dictateur Idriss Déby. Pas un chef d'État africain du pré carré français qui ne soit en place sans l'aval de l'Élysée depuis les années soixante. Dans les années soixante-dix, la France est intervenue dans la guerre du Biafra qui a fait près de deux millions de morts. À la même époque au Zaïre, elle a sauvé à plusieurs reprises l'ancien dictateur Mobutu. Par compagnie pétrolière interposée, le gouvernement français a financé les belli-

gérants de la guerre civile du Congo-Brazzaville, au cours des années quatre-vingt-dix, hissant Sassou Nguesso au pouvoir, pour garder la main-mise sur les puits de pétrole. Le même gouvernement a entraîné militairement, financé et soutenu politiquement les responsables du génocide au Rwanda, en 1994. Enfin, l'armée française est toujours présente en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, au Tchad, à Djibouti et au Gabon.

Tous ces faits ce sont déroulés bien après les indépendances africaines et illustrent l'omniprésence de l'impérialisme français en Afrique noire. Et ce n'est pas Omar Bongo, cet ancien des services secrets français, mis en selle par l'armée française et qui se maintient au pouvoir par une dictature féroce depuis 1967 qui contredira Sarkozy : les loups ne se mangent pas entre eux.

René CYRILLE

Les petits cadeaux intéressés

À défaut de rompre avec « les dictateurs corrompus »... Sarkozy a fait un petit geste à son « cher Omar » Bongo en effaçant une petite partie de la dette.

Pas un mot sur l'enquête policière en France ciblant les biens immobiliers « mal acquis » de Bongo à Paris achetés avec de l'argent public. Bongo est l'un des « amis historiques de la France » et à ce titre il mérite tous les égards, d'autant que dans son pays prospèrent des multinationales françaises. Tout cela vaut bien un petit silence et un petit geste !

C'est donc ce qu'a fait Sarkozy en annonçant l'effacement de 15 % de la dette gabonaise, soit un cadeau de 150 millions d'euros au dictateur et aux classes riches du pays. Sarkozy renonce également aux 50 millions d'euros de créances du Gabon envers la France allouant cette somme aux ONG travaillant sur place à des projets de préservation et de développement durable comme la protection de la forêt équatoriale.

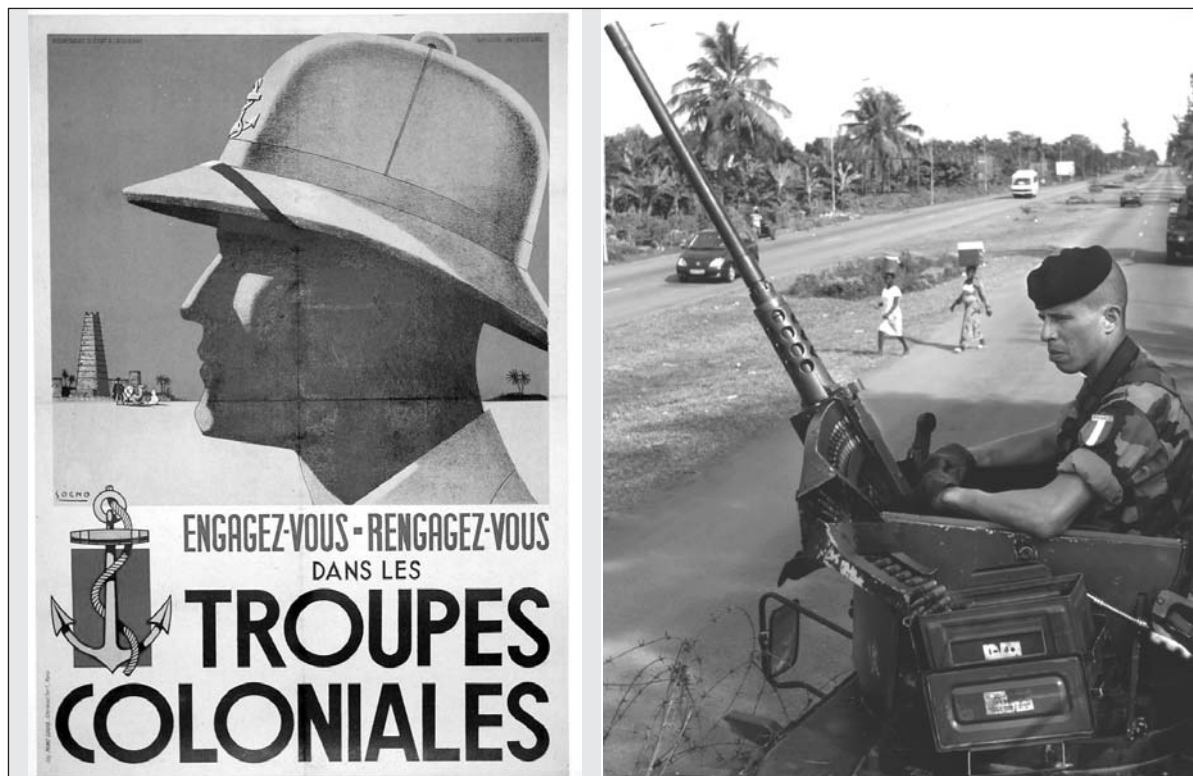
Le geste semble généreux mais il y a fort à parier que les sommes iront tout droit dans

les poches des hommes au pouvoir. Et ce sont eux qui, à la tête d'exploitations forestières, pillent la forêt primaire du Gabon, autorisent les compagnies étrangères européennes, chinoises ou autres, à rechercher du pétrole, de l'or, à construire des barrages, à exploiter tout ce qui peut l'être, y compris au sein des parcs nationaux protégés !

Et parmi les prédateurs de bois exotiques, il faut citer le groupe français Bolloré, qui sévit dans toute l'Afrique équatoriale, du Gabon au Cameroun.

Alors, les quelques millions d'euros accordés aux ONG, dont certaines sont liées au pouvoir gabonais, n'empêcheront pas le pillage de la forêt équatoriale. Les prédateurs sont connus. Ils ont pignon sur rue. Leurs sièges sociaux sont situés dans les beaux quartiers parisiens. Avec les milliards d'euros de bénéfices provenant du pillage de la forêt équatoriale, certains à l'instar de Bolloré se payent des yachts luxueux qu'ils prêtent même à des amis... président de la République fraîchement élu !

R. C.



De la période coloniale à nos jours, l'armée française toujours présente en Afrique.

Sarkozy, « l'ami » d'Omar Bongo

Pour sa première visite au Gabon, Nicolas Sarkozy a été reçu en grande pompe par son « cher ami » Omar Bongo, le dictateur qui règne depuis quarante ans sur un État pétrolier de l'Afrique équatoriale où sont présents les intérêts de nombreuses multinationales françaises.

Bongo, dont la fortune personnelle se confond avec celle de l'État gabonais, a été mis en selle en 1967 par le gouvernement français du général de Gaulle. Depuis des décennies Elf, aujourd'hui Total, pille les richesses pétrolières du sous-sol gabonais, enrichissant au passage

le clan Bongo au pouvoir. Homme lige de la France, ami de tous les présidents français, Bongo a été l'un des artisans du maintien des intérêts français dans la région, notamment au cours de la guerre civile du Congo-Brazzaville, entre 1997 et 2003, qui a fait des centaines de milliers de morts et qui a remis en selle Denis Sassou Nguesso.

Il est plutôt savoureux de voir Sarkozy, qui, hier encore, prônait la « rupture » avec la « Françafrique », « les réseaux mafieux », « les dictateurs corrompus » rendre visite au vieux dictateur Omar Bongo, qui est le symbole

même de la corruption. Justifiant sa vénalité, le dictateur africain aimait répéter à qui voulait l'entendre que « s'il y avait des hommes corrompus, il y avait aussi et surtout des corrupteurs » !

L'actuel locataire de l'Élysée, en tant que VRP des entreprises françaises, de Bolloré à Bouygues en passant par Total, n'est pas à une contradiction près. Les intérêts de ces mêmes multinationales françaises, dans le domaine du pétrole comme celui de l'exploitation des bois exotiques, valent bien quelques contorsions.

R. C.

• **Allemagne**

Moins de chômeurs, peut-être ! Mais plus de pauvres, sûrement !

En Allemagne, selon une comptabilité officielle, le nombre de chômeurs, qui était de plus de cinq millions en février 2006, serait en baisse. Il devrait atteindre 3,7 millions à la fin de l'année. Il n'en faut pas plus pour déclencher un élan d'optimisme dans les sphères gouvernementales. Le ministre allemand de l'Économie a fièrement annoncé que ce chiffre devrait passer sous les 3,5 millions en 2008, tandis que le président de l'Agence fédérale pour

l'emploi n'a pas hésité, lui, à évoquer le chiffre de 3 millions de chômeurs en... 2011 !

Outre le fait que ces prévisions ne valent pas grand-chose, ceux qui les donnent sont de toute façon bien plus discrets dès qu'il s'agit d'aborder la question des conditions du retour à l'emploi. Depuis janvier 2005, celles-ci sont soumises aux lois dites « Hartz IV », du nom d'un ancien dirigeant de Volkswagen, ami de l'ex-chancelier Schröder, et depuis

inculpé pour corruption et usage des services de prostituées pour le compte des hauts cadres de l'entreprise, dont lui-même.

Ces lois imposent aux chômeurs d'accepter presque tout type d'activités, y compris très loin de leur domicile. Ainsi, dans la réalité, bon nombre de ces chômeurs rayés des listes sont briguebalés de stages en formations sans que cela leur permette de retrouver un réel emploi. Selon les chiffres de l'Agence fédérale pour l'emploi,

23 % de ceux qui ont « trouvé une activité » sont de nouveau à l'ANPE allemande trois mois après. Et, en guise de travail, la plupart des anciens chômeurs se voient offrir ce qu'on appelle outre-Rhin des « mini jobs » ou des « 1 euro job », c'est-à-dire des emplois dans des collectivités locales payés 1 euro de l'heure. Ils seraient 404 000 dans ce cas.

Alors, malgré la prétendue baisse du nombre des chômeurs, il reste qu'en réalité 5,36 mil-

lions d'Allemands touchent une allocation sans laquelle ils ne pourraient pas vivre. Et, parmi eux, 1,18 million ont un emploi mais sous-rémunéré.

En Allemagne, sortir du chômage ne veut pas dire sortir de la pauvreté. Au contraire, les anciens chômeurs s'y enfoncent, au plus grand bonheur du patronat qui peut ainsi maintenir sa pression sur l'ensemble des salaires.

Eric TOLIAN

• **Italie**

Accord gouvernement-syndicats pour augmenter l'âge de la retraite

Fin juillet, le gouvernement Prodi et les dirigeants syndicaux italiens se sont finalement mis d'accord pour le relèvement de l'âge de la retraite.

Avant les élections de 2006 qui ont vu le retour au gouvernement de la coalition de centre-gauche dirigée par Romano Prodi, « l'Unione », celle-ci n'avait pris vis-à-vis des travailleurs que quelques vagues engagements, dont la revalorisation des petites retraites et l'abolition du « scalone », « la grande marche ». Instaurée par le gouvernement Berlusconi, elle consistait à porter d'un seul coup de 57 à 60 ans l'âge minimum requis pour le départ en retraite, à condition d'avoir 35 ans de cotisations. On peut voir maintenant comment « l'Unione » tient de tels engagements.

Outre l'octroi d'une aumône dérisoire aux petites retraites, le principal était l'abolition du fameux « scalone ». Eh bien, cette « grande marche » de 57 à 60 ans sera abolie... mais remplacée par plusieurs petites marches, des « scalini », qui aboutiront au même résultat. Dès 2008, il faudra pour partir en retraite avoir au moins 58 ans et 35 ans de cotisations. Puis en 2009, il faudra avoir un minimum de 59 ans et 35 ans de cotisations, pour arriver en 2013 à 61 ans et 35 ans de cotisations.

En même temps s'introduira une condition supplémentaire : en 2009, il faudra aussi avoir un « coefficient » de 95, obtenu en ajoutant l'âge et le nombre

d'années de cotisations. Concrètement cela voudra dire 60 ans et 35 années de cotisations, ou bien 59 ans et 36 années de cotisations. Le dit coefficient passera à 96 en 2011, puis à 97 en 2013, ce qui signifie que cette année-là, un travailleur ayant 61 ans ne pourra partir en retraite que s'il prouve non pas 35, mais 36 ans de cotisations. Et s'il ne les a pas il devra attendre...

Tout ce que fait le gouvernement Prodi est donc reprendre et prolonger, de façon plus insidieuse, ce qu'ont fait le gouvernement Berlusconi et ses prédécesseurs, dont d'ailleurs le précédent gouvernement Prodi. Mais, centre-gauche oblige, Prodi peut le faire avec l'aval des confédérations syndicales. Leurs dirigeants se montrent prêts à défendre l'accord face au mécontentement prévisible qu'il suscitera lorsqu'il sera soumis aux travailleurs par référendum, à l'automne. On connaît déjà leurs arguments : ils diront, comme le gouvernement, que l'augmentation de l'âge de la retraite est inévitable pour assurer l'équilibre du système de prévoyance et du budget de l'État. Et il ne manqueront pas d'ajouter qu'ils ont « évité pire ».

Rien d'étonnant si, dans ces conditions, le crédit du gouvernement de centre-gauche auprès des travailleurs continue de s'effondrer, comme il y en a eu dernièrement de nombreux signes. Bien sûr, la gauche de la coalition, notamment le Parti de la Refondation Communiste



Une manifestation pour la défense des retraites. Sur la pancarte au centre «bas les pattes sur les retraites».

(PRC) cherche à se démarquer. Il proteste contre la réforme adoptée et dit que Prodi n'a pas respecté son programme. Mais c'est lui qui a voulu faire croire à ses électeurs, et aux travailleurs en général, que ce programme était autre chose que le prolongement de celui de Berlusconi.

Entre des responsables syndicaux qui, comme le gouvernement, parlent des équilibres budgétaires nécessaires sans jamais s'en prendre aux profits des patrons, et des responsables de parti qui feignent la surprise devant la politique menée par Prodi, les travailleurs italiens ne pourront vraiment faire confiance qu'à leurs propres forces pour mener la riposte nécessaire.

André FRY

Retraites de misère

Pour ce qui est de la revalorisation des petites retraites, des semaines de discussions entre gouvernement et syndicats italiens ont abouti à décider... une augmentation de 33 euros par mois à partir de 2008. Encore faudra-t-il pour en bénéficier avoir un revenu de moins de 654 euros, une fois et demie le minimum de retraite, et avoir 64 ans révolus ; façon de dire aux retraités, comme c'est la mode, qu'en-deçà de cet âge ils n'ont qu'à travailler s'ils veulent gagner plus.

Mais face à cela se profile, dans les années qui viennent, une « révision » des coefficients servant au calcul du montant des

retraites, dans le cadre d'une précédente réforme instaurée en 1995.

Suite à cette réforme, au lieu d'être calculées en proportion des salaires des dix dernières années, les retraites ont été calculées en fonction du total des cotisations versées par le salarié durant sa carrière. S'ajoutant à la dissociation de l'évolution des retraites et de celle du coût de la vie, cette modification du mode de calcul a abouti depuis dix ans à une baisse progressive du montant des retraites ; face à celle-ci les 33 euros d'augmentation sont une mauvaise plaisanterie.

A.F.

• Suppression de postes de fonctionnaires

Vers une dégradation accrue du service public

Le gouvernement vient d'annoncer la suppression de 22 700 postes de fonctionnaires en 2008 : un départ à la retraite sur trois ne sera pas remplacé. Mais il paraît qu'il faudrait être content car, initialement, il était prévu de ne pas remplacer un départ sur deux !

Des fonctionnaires en moins, cela signifie moins de personnel à l'Education nationale, dans les hôpitaux, dans la fonction publique territoriale, c'est-à-dire moins de monde pour éduquer et encadrer les jeunes, soigner les malades ou entretenir les routes.

Les services publics vont se dégrader encore un peu plus, l'ensemble de la population en subira les conséquences, tout cela parce que le gouvernement a besoin d'argent pour financer les cadeaux fiscaux qu'il réserve aux plus riches.

Marianne LAMIRAL

Sarkozy aime les caméras

Sarkozy a demandé à la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, « de réfléchir à un vaste plan d'installation de caméras dans le réseau des transports en commun » pour mieux combattre la menace terroriste. Il a ajouté qu'il était « très impressionné par l'efficacité de la police britannique grâce à ce réseau de caméras ».

Il y aurait un peu plus de quatre millions de caméras en Grande-Bretagne, installées dans les rues, dans les trains, les bus, les couloirs de métro, les centres commerciaux, contre 400 000 en France.

Mais les études effectuées par des chercheurs britanniques depuis quinze ans sont beaucoup moins élogieuses. Elles font apparaître que si, lors des attentats de 2005, la police a pu reconnaître les suspects, c'est d'abord grâce au travail classique de renseignements et à une énorme mobilisation d'enquêteurs, car encore faut-il savoir qui on recherche sur les vidéos enregistrées. Et cela n'a pas mis fin aux attentats ou tentatives d'attentats, comme on a pu le constater récemment.

Pour décourager la délinquance, il serait évidemment préférable qu'il y ait davantage de personnel dans les transports pour intervenir en cas d'agression que de savoir qu'une caméra filme celle-ci. Seulement, le prix n'est pas le même. Tout cela Sarkozy le sait, ce qui ne l'empêche pas de faire son cinéma sur le dernier gadget à la mode.

Sylvie MARÉCHAL

• « Points noirs » sur les routes

Prévenir ne suffit pas

À la suite de l'accident du car polonais dans la descente de Laffrey qui a coûté la vie à vingt-six personnes, le gouvernement a publié les 53 points noirs de la route. La plupart d'entre eux se situent dans les Alpes et le Massif central, sur des routes rendues dangereuses par une forte pente et des virages, surtout pour les cars et les poids lourds.

Comme si les usagers qui empruntent ces routes périlleuses ne les connaissent pas ! Telle cette femme qui, témoin du drame de Laffrey, constatait qu'il y avait régulièrement des accidents très graves sans que quoi que ce soit ait été fait pour les éviter.

Déjà en 2003, une liste bien plus exhaustive avait été publiée, comprenant aussi les très nombreuses portions de route dangereuses pour bien d'autres raisons pour tous les usagers. Les pouvoirs publics en sont donc informés depuis longtemps, mais ne font pas grand-chose. Borloo, le ministre des Transports, tente de dédouaner la responsabilité des diverses autorités en parlant d'une nouvelle charte de « bonne conduite » censée moraliser les conducteurs. L'appel à la vigilance des conducteurs, c'est bien, mais des travaux urgents, c'est mieux.

Claire DESPLANTES

• Mévente des pêches

Ils risquent de s'en prendre une

Les pêches et nectarines se vendent mal. Alors, pendant les deux week-ends qui encadrent le 1^{er} août, le gouvernement a autorisé les producteurs à les vendre directement aux consommateurs dans les super et hypermarchés. Du coup, les prix ont été divisés par trois. Belle démonstration du niveau auquel les grands circuits de distribution se sucent aux dépens des consommateurs et des producteurs !

Mais pour le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, ce n'est pas le prix

excessif des fruits qui provoque leur mévente. Non, c'est... le mauvais temps ! Transformé pour l'occasion en camelot avec une cagette de nectarines sous le bras, Barnier a déclaré à la télévision : « *Malgré le mauvais temps, il faut consommer au moins cinq fruits et légumes par jour.* »

Une pêche à chaque repas pour une famille de quatre personnes, c'est environ quatre euros par jour, 120 euros par mois... plus de 10 % d'un smic !

Sophie GARGAN

• « Justice »

Nathalie Ménigon ne rattrapera jamais Papon

Nathalie Ménigon, ancienne membre d'Action Directe, bénéficie depuis le 2 août d'un régime de semi-liberté.

Arrêtée en février 1987, Nathalie Ménigon avait été condamnée deux fois à la prison à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté de 18 ans, notamment pour l'assassinat de l'ingénieur général de l'armement Audran en 1985 et celui du PDG de Renault Besse en 1986. Agée de 50 ans, malade, souffrant d'hémiplégie partielle suite à deux accidents vasculaires cérébraux, peu ou mal soignée en prison, elle s'était vu refuser à cinq reprises des demandes de suspension ou d'aménagement de peine pour raison médicale.

On ne peut s'empêcher de comparer cette affaire avec celle de Maurice Papon, ancien haut fonctionnaire de Vichy, qui attendit l'âge de 88 ans pour être condamné, en avril 1998, après seize ans d'une procédure qui avait vainement attendu sa mort naturelle, à dix ans de pri-

son pour complicité de crime contre l'humanité – il avait contribué à la déportation de 1 680 Juifs, dont 200 enfants. Incarcéré en octobre 1999, Papon sortit de prison sur ses deux pieds en novembre 2002, quelques mois seulement après l'adoption d'une loi dite Kouchner prévoyant la libération anticipée de prisonniers gravement malades, et paraissant avoir été faite pour lui.

Il est vrai que dans ce cas, il s'agissait d'un bon serviteur de l'État. Recyclé résistant à la Libération, préfet de police de Paris au moment de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961, qui fit des centaines de morts parmi les Algériens de la région parisienne, et au moment du drame de Charonne, le 8 février 1962, neuf manifestants communistes tués à la suite d'une charge de police, il devint ensuite député RPR puis ministre du Budget sous Giscard.

Pierre Lemaire

• Prisons

Peu de pouvoirs pour les futurs contrôleurs

La ministre de la Justice, Rachida Dati, a décidé de créer un poste de « Contrôleur général des lieux de privation de liberté » à l'automne prochain. Les contrôleurs affectés à ce service auront pour mission d'inspecter les conditions de détention dans les prisons, mais aussi dans les centres de rétention et les hôpitaux psychiatriques, soit 5 500 lieux différents à visiter.

À supposer que ces contrôleurs soient en nombre suffisant pour se rendre régulièrement dans tous ces lieux, leurs pouvoirs sont de toute façon limités. Ils seront obligés de prévenir de leur visite, tenus au secret pour certaines informations recueillies et,

surtout, ils ne pourront formuler que des « recommandations » sans pouvoir obliger les autorités concernées à modifier ce qui ne va pas.

Pourtant, les conditions de détention dégradées ont été dénoncées à maintes reprises dans des rapports officiels : surpopulation dans les prisons ou dans les centres de rétention des personnes en attente d'expulsion, manque d'hygiène total dans nombre de ces centres ou de locaux de garde à vue, violence accrue...

Autrement dit, il y a toutes les chances pour que les conditions des détenus restent dans l'état déplorable qui est le leur actuellement.

M. L.

Sanctions contre les chômeurs, cadeaux pour les profiteurs

La presse s'est félicitée de voir le nombre de sanctions contre les « fraudeurs de l'Assedic » passer de 7 200 à 24 800, soit une multiplication par trois et demi. Elle a parlé à cette occasion de « meilleure coordination entre les Assedic et les Préfectures ».

En fait, depuis que la réforme du contrôle des chômeurs a été instaurée le 2 août 2005 par le ministre Borloo, un demandeur d'emploi disponible immédiatement doit accomplir des « actes répétés en vue de retrouver un emploi » et ses « démarches doivent présenter un caractère réel et sérieux ».

Un demandeur d'emploi qui ne se conforme pas aux dispositions évoquées peut être convoqué pour manquement.

Mais, alors que le nombre de dossiers de convocation

pour sanction s'est réduit, le nombre de sanctions a, lui, augmenté. En partie d'ailleurs du fait que l'échelle des sanctions a été élargie, permettant aux autorités de restreindre l'allocation de 20, 50 ou 100 % selon les cas. C'est donc bien la volonté déclarée de sanctionner les chômeurs pour les motifs les plus divers, allant du défaut de déclaration au refus de proposition d'emploi ou de contrat d'apprentissage en passant par un rendez-vous manqué avec un conseiller ANPE, qui fait augmenter les chiffres.

Ces mesures sont d'autant plus choquantes que personne n'est chômeur par vocation et qu'aucun d'eux n'a de plaisir à se voir poursuivi, fliqué ou montré du doigt parce qu'il ne fait pas ce qu'il faut au regard du minis-



tère.

Tous ces critères ne servent qu'à diminuer le nombre d'inscrits à l'ANPE, d'une part pour servir le bilan du gouvernement en matière de politique sociale tout en cherchant à économiser sur le dos

des chômeurs, et d'autre part, pour entretenir l'idée que les chômeurs sont des fraudeurs en puissance et que, quelque part, ils « profitent du système ».

Le gouvernement, qui prétend donner des leçons de

morale aux chômeurs, vient pourtant d'adopter le paquet fiscal, dont les dispositions profitent, elles, à de vrais parasites dont les revenus n'ont rien de comparable avec ceux des chômeurs.

David MARCIL

• Calcul du taux de chômage

Le gouvernement découvre les chômeurs des DOM-TOM

Jeudi 12 juillet, les députés ont discrètement voté, dans un amendement à la loi « Travail, emploi et pouvoir d'achat », le principe de l'intégration, probablement courant 2008, des 220 000 chômeurs des départements et territoires d'Outre-mer dans le décompte du nombre total de chômeurs en France. Il est en effet plus que temps.

Le gouvernement serait-il gêné par la dénonciation du caractère de plus en plus fantaisiste des statistiques du chômage ? En décembre dernier, le collectif « Autres chiffres du chômage », composé notamment de syndicalistes de l'Insee et de l'ANPE, faisait remarquer que si les statistiques officielles du chômage dénombraient 2 172 000 chômeurs, le nombre de demandeurs d'emploi recensés par l'ANPE était, lui, de 4 450 000 personnes.

À part les chômeurs des Tom-Dom, jamais comptabilisés, les gouvernements ont, au fil des ans, écarté les personnes à la recherche d'un emploi saisonnier, les travailleurs à temps partiel de plus de 78 heures par mois demandeurs d'un temps plein, les chômeurs malades, en formation ou en contrat temporaire aidé, ceux de plus de 57 ans, etc. Si bien qu'aujourd'hui, les chômeurs « invisibles » sont estimés à plus de 50 %, alors qu'ils n'étaient que 10 % en 1982.

Alors, avec de tels experts en camouflage, nul doute que, même si les 220 000 chômeurs des DOM-TOM sont finalement comptabilisés, ils trouveront encore le moyen de continuer à dégonfler les chiffres.

Pierre Lemaire

• Violences conjugales

Une victime condamnée

Pour s'être enfuie en « cachant » l'adresse où elle s'était réfugiée avec ses trois enfants, une femme a été condamnée par le tribunal de Dunkerque à trois mois de prison avec sursis et à verser 800 euros d'amende à son ancien mari, qui la battait.

Après s'être adressée à une association qui l'avait placée provisoirement dans un foyer d'accueil, la femme avait porté plainte contre son mari violent. Mais comme celui-ci était retourné en Turquie, la justice avait classé l'affaire.

Quelque temps après, le mari a assigné en justice sa femme et l'association qui l'avait aidée, sous prétexte qu'on l'avait empêché d'exercer son « autorité parentale ». Et, bien que le procureur ait lui-même évoqué « l'état de nécessité » dans lequel se trouvait l'inculpée et n'ait pas demandé de peine particulière, le tribunal a cru bon devoir condamner la femme.

D'après les associations d'aide aux femmes battues, plusieurs centaines de femmes meurent chaque année

sous les coups de leur conjoint. Une femme sur cinq est victime de la violence d'un conjoint au moins une fois dans sa vie.

Le 14 mars dernier, le gouvernement avait mis en place un numéro d'appel d'urgence pour les femmes battues, immédiatement saturé. Le service reçoit en effet près de deux cents appels par jour

mais n'arrive à en traiter que quatre-vingts, faute de moyens.

Les associations dénoncent à juste titre le manque de structures d'accueil adaptées ainsi que l'injustice des lois, héritées d'un autre temps, qui ne protègent pas suffisamment les victimes et leurs enfants.

Pierre MERLET

• Erreur judiciaire

Injuste... mais écrit

Un jeune homme condamné à deux ans de prison, dont six mois avec sursis, s'est vu infliger une année de prison supplémentaire suite à l'erreur d'une greffière. Alors que la peine prononcée oralement était de deux ans, la greffière a écrit trois ans de prison.

Les avocats du plaignant ont évidemment réclamé la rectification, acceptée par le tribunal correctionnel, de même que par la cour d'appel qui a déclaré qu'il « serait particulièrement inique et déloyal de ne pas rectifier cette erreur ».

L'affaire aurait dû s'en arrêter là si le ministère public n'avait pas formé alors un pourvoi en cassation, et si la plus haute instance judiciaire n'avait pas décidé finalement que seul le document écrit doit faire foi. Le jeune homme devra donc purger trois ans de prison au lieu de deux.

Les hauts magistrats n'aiment pas que l'on mette en cause leur institution. Ils sont donc prêts à la couvrir, quitte à commettre une injustice.

A.R.

• Continental – Clairoix (Oise)

Travailler plus... pour plus de profits

Alors que le groupe Continental vient de racheter une filiale de Siemens, VDO, pour 11,4 milliards d'euros augmentant ainsi son chiffre d'affaires d'environ 67 %, la direction cherche à accroître encore la rentabilité du groupe en généralisant l'augmentation du temps de travail à 40 heures dans toutes les usines où cela n'est pas encore fait, comme celle située à Clairoix dans l'Oise.

À Continental-Clairoix, le patron fait pression depuis un

an et demi sur les ouvriers pour y parvenir. L'objectif est clair : économiser sur les « coûts de production » afin d'augmenter encore la marge bénéficiaire. D'après la direction, le passage aux 40 heures lui permettrait d'économiser 2,1 millions d'euros.

Jusqu'à présent, elle n'a pas réussi à convaincre les travailleurs, malgré l'organisation d'un référendum et les menaces de fermeture. Et pour cause ! Au départ, elle proposait carrément de passer aux

40 heures sans compensation salariale. Devant la résistance des travailleurs, elle a depuis présenté un nouveau « projet » qui en envisage une, du moins pour les travailleurs en équipes de semaine.

Mais le travail en production est très dur, beaucoup d'ouvriers souffrent en particulier de tendinites graves ou ont le dos cassé par des années de travail. Il leur faut également supporter la chaleur très importante dans certains ateliers. Aussi, travailler plus ne séduit

pas du tout. C'est pourquoi la direction utilise, comme souvent, la menace de la fermeture.

« En l'espace de quelques années, l'usine de Clairoix est devenue la plus chère du groupe Continental. Il faut réduire les coûts ou disparaître » peut-on lire dans le journal *Le Monde* daté du mardi 31 juillet. Plusieurs autres journaux ont relayé cette propagande patronale bien connue prétendant que les ouvriers coûtent trop cher. Mais tous omettent de dire qu'ils rapportent beau-

coup aussi.

L'ensemble du groupe se porte en fait très bien. Dans un communiqué de presse datant de février 2007, le président du directoire, Wennemer, s'était félicité de l'augmentation du chiffre d'affaires de 7,6 %, et du versement d'un dividende de deux euros par action, soit une progression de 100 %. Peu lui importe si pour y parvenir, les ouvriers doivent s'épuiser encore un peu plus au travail.

Aline RETESSE

• Sucrerie de Guignicourt (Aisne)

Malgré les vacances, les travailleurs restent mobilisés

À la sucrerie de Guignicourt dans l'Aisne, lundi 30 juillet, un débrayage a eu lieu de 10 heures à midi, avec un rassemblement devant les portes pour protester contre la menace de fermeture.

En effet la direction a annoncé il y a peu la fermeture du site à la fin de la prochaine campagne sucrière, en juin 2008. La direction prétexte de nouvelles réglementations européennes mais il s'agit en réalité, pour les grands groupes sucriers tel Südzucker à qui appartient Saint-Louis Sucre, de rentabiliser toujours plus leur production.

Le 26 juin dernier, la quasi-totalité des travailleurs ont fait grève. Une manifestation a eu lieu à Guignicourt, rencontrant la solidarité de la population. Celle-ci sait bien que la fermeture de la sucrerie entraînerait une situation difficile, pas seulement pour la centaine de salariés du site, mais aussi pour toutes les personnes, saisonniers, salariés des entreprises extérieures, transporteurs et planteurs, qui dépendent totalement ou en partie de la sucrerie.

Le 30 juillet, les travailleurs ont donc de nouveau montré leur opposition à la fermeture. L'ambiance était à la préparation des prochaines étapes de la mobilisation. Plusieurs actions pour faire connaître la situation ont été évoquées et les salariés présents se sont inscrits pour ces actions afin de pouvoir se compter.

Cette mobilisation réussie, pendant une période de vacances, a montré que les travailleurs de la sucrerie ne sont pas résignés et qu'ils

n'accepteront pas de sacrifier leurs emplois et leurs conditions d'existence pour le profit.

Correspondant LO



• La Poste – Paris 11

Chasse aux arrêts-maladie et mauvaise foi criante

Depuis un mois à La Poste Paris 11, plusieurs postiers contractuels (en CDI) ont été convoqués par la direction qui les a menacés de licenciement, sous prétexte qu'ils prenaient trop facilement des arrêts-maladie. Et depuis, nous avons tous été avertis que désormais des contrôles à domicile seraient effectués dès

le premier jour d'arrêt.

Selon La Poste, l'augmentation du nombre de congés-maladie serait due à des abus de la part des facteurs, et non à une surcharge de travail et aux ennuis de santé que celle-ci entraîne : problèmes de dos, problèmes de fatigue et autres. Soit dit en passant, chacun de ces contrôles confiés à une

Quand « se tuer au travail » cesse d'être une formule...

Avant le suicide, à l'usine PSA de Mulhouse, du cinquième travailleur en l'espace de cinq mois (le septième à l'échelle du groupe), trois salariés avaient mis fin à leurs jours au Technocentre Renault de Guyancourt, quatre à la centrale EDF de Chinon, un chez Valeo, un chez Bosch, une dans une cantine Sodexho, une au siège d'Areva. L'acte de désespoir récent survenu chez PSA a suscité une réaction de la part du ministre du Travail, qui, soi-disant préoccupé, a annoncé une prise de contact avec la direction du constructeur automobile.

À la suite du dernier suicide, Renault avait annoncé une formation pour l'encadrement et quelques embauches. Quant à PSA, il ne promettait que la mise en place d'un numéro vert et d'un « groupe de concertation sur les risques psychosociaux ». Les uns comme les autres contestent tout lien de cause à effet entre les conditions de travail et le geste désespéré, ce qui les amène dans leur logique à refuser le classement par la Caisse d'assurance maladie du suicide en accident du travail.

Or une enquête récente de l'inspection médicale de Basse-Normandie estime que, chaque année, 300 à 400 salariés se suicideraient sur leur lieu de travail. Un phénomène plutôt nouveau d'après l'étude, qui met en lumière une corrélation entre le taux du chômage et l'augmentation du nombre de suicides au travail. Quant aux conditions de travail, au stress, aux pressions de toutes sortes, ils atteignent d'autant plus la capacité de résistance d'un travailleur qu'il est isolé, voire mis en compétition avec ses collègues par une organisation du travail dont la rentabilité maximum est le seul credo.

La déréglementation croissante des horaires de travail, leur flexibilité, le recours au temps partiel, aux heures supplémentaires, comme la chasse aux « temps morts », et les suppressions de postes, tout concourt à générer stress, fatigue physique et nerveuse. Face à une pression patronale qui ne cessera pas d'elle-même, l'antidote ne peut être que la solidarité collective des travailleurs.

Viviane LAFFONT

société de médecine privée coûte 99 euros, soit l'équivalent de deux journées de salaire pour un facteur.

Pour La Poste, il s'agit évidemment d'accroître une pression qui fait que beaucoup de postiers hésitent d'ores et déjà à s'arrêter, même quand ils en ont besoin.

Alors dans le centre, beau-

coup protestent contre les pressions. Au lieu de supprimer des emplois, La Poste ferait mieux d'embaucher de nouveaux facteurs. Cela allégerait la charge de travail et éviterait les arrêts-maladie qu'elle a le culot de nous reprocher aujourd'hui.

Correspondant LO

• Volkswagen-Audi

Profits sur le dos des travailleurs

La semaine dernière, alors que la Bourse de Francfort était en recul, les actions de Volkswagen gagnaient 3,55 %. C'est que le groupe Volkswagen – VW, Audi, Skoda, Porsche, etc., premier constructeur automobile européen et 4^e mondial – venait d'annoncer qu'il comptait réaliser avec un an d'avance le niveau de bénéfices prévu pour 2008 qui avait justifié de nombreux plans de suppression de personnel, tant en Allemagne qu'à Bruxelles.

Pour le premier semestre 2007, le bénéfice net de VW atteint 1,9 milliard d'euros, en hausse de 65,2 %, et la direction prévoit 5 milliards d'euros pour l'ensemble de l'année 2007. Volkswagen annonce que ses ventes ont progressé de 7,8 % au cours du premier semestre 2007 (3,09 millions de véhicules) surtout en Asie et en Amérique du Sud. Le chiffre d'affaires du groupe, quant à lui, a atteint 54,8 milliards d'euros sur le semestre, en hausse de 5,7 %.

Mais, ce sont surtout les économies réalisées sur les salaires et les gains de productivité imposés par l'augmentation du temps de travail et des cadences qui ont dopé les bénéfices. Les effectifs de Volkswagen ont été réduits de 20 % en Allemagne de l'Ouest, et le personnel s'est

vu imposer quatre heures de plus par semaine pour le même salaire.

À Bruxelles, la direction a finalement réussi à imposer que les 2 200 salariés restants, sur les 5 400 encore présents fin 2006, acceptent majoritairement de travailler trois heures de plus par semaine (38 heures au lieu de 35) pour le même salaire. Les jours de congé d'ancienneté ont été réduits et les équipes de nuit et du week-end ont été supprimées. Malgré toutes les pressions, 38 % des ouvriers et 6 % des employés ont refusé d'approuver lors du référendum cette proposition de la direction acceptée par les syndicats, qui devrait s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2008. Mais, parallèlement, toute une partie du personnel qui devrait être embauché pour produire les futures Audi le serait par l'intermédiaire d'entreprises d'intérim ou de sous-traitance avec des salaires encore plus faibles et des conditions de travail plus dures.

Si la direction impose toujours ses vues, les oppositions qui se manifestent montrent qu'une fraction encore importante des travailleurs serait prête à manifester concrètement son opposition à la surexploitation.

Claude THIÉRAM

• PSA Peugeot Citroën

Difficultés imaginaires, mais profits bien réels

Durant les premiers mois de l'année, Christian Streiff, le nouveau serviteur des intérêts de la famille Peugeot, ne cessait de gémir à propos de prétendues baisses des ventes et des bénéfices qu'avait connus le groupe PSA en 2006. Mais après l'annonce d'un bénéfice net de 492 millions d'euros au premier semestre 2007 – soit 38 % de plus qu'au premier semestre 2006 – et son intention de poursuivre la politique de réductions des coûts de 30 % d'ici 2010, on voit aujourd'hui ce que valent les déclarations d'un PDG aux ordres.

En fait, l'objectif de PSA était de tenter de faire croire que ça allait mal pour pouvoir annoncer ensuite, début mai 2007, un plan de 4 800 suppressions d'emplois par le biais de départs volontaires, auquel s'ajoutent le non-remplacement des départs en retraite, le gel des salaires et des embauches, ainsi que des renvois de travailleurs intérimaires et en CDD.

Dans les usines, la réduction des effectifs signifie pour les travailleurs que le patron et les actionnaires veulent s'en mettre encore plus dans les poches à leur détriment. D'ail-

leurs, dès le 23 mai 2007, alors que PSA prétendait avoir des difficultés, l'assemblée générale des actionnaires, sous la présidence de Thierry Peugeot, décidait de s'octroyer 1,35 euro de dividende par action, payable dès le 30 mai, soit 317 millions d'euros au total, dont 95 millions pour l'actionnaire principal qui n'est autre que la famille Peugeot elle-même.

Alors, quand tous ces gens-là pleurent misère, c'est toujours la bouche pleine.

Correspondant LO



• Wagon-Automotive – Sainte-Gauburge (Orne)

La grève, ça roule

Mercredi 26 juillet, 90 % des 157 travailleurs de Wagon-Automotive à Sainte-Gauburge, où se fabriquent des cadres de portes et des vitres pour Peugeot et Renault, se sont mis en grève. Ils revendiquent une augmentation de 65 euros brut par mois, alors que la direction générale du groupe ne propose, elle, que 1,3 % sur l'ensemble des dix établissements existant en France.

Le salaire moyen à Sainte-Gauburge est de 1 150 euros net primes comprises, c'est-à-dire à peine plus que le smic. Sur cette base, 1,3 % d'augmentation,

cela fait à peine 15 euros. La grève a démarré à Sainte-Gauburge après que les travailleurs de deux autres entreprises du groupe dans la Marne et en Seine-Maritime ont obtenu 65 euros brut pour les uns et, pour les autres, 50 euros au 1^{er} juillet et 50 au 1^{er} août.

Ce qui révolte les travailleurs, c'est que la direction est bien plus prompte à augmenter la production avec des effectifs réduits, du fait des départs en préretraite non remplacés, qu'à augmenter les salaires. Ainsi, sur un poste où on produit des montants de vitre, une ouvrière doit sortir 240 pié-

ces contre 180 l'an dernier. Le poste, comme tant d'autres, est très difficile à tenir car il exige de la part de l'ouvrière la répétition incessante de contorsions du corps pour prendre les pièces dans les bacs, les usiner et les poser de l'autre côté dans des cartons. Conditions de travail difficiles, salaires maintenus au plancher, les travailleurs ne sont pas d'accord et le montrent par la grève. Si le patron n'accorde pas cette augmentation avant les départs en congé, les grévistes se sont déjà donné rendez-vous à la rentrée.

Correspondant LO

• L'Oréal condamné

Parce qu'il le mérite bien

Après que la société Garnier, filiale de L'Oréal, ainsi qu'Adéco ont été condamnés par la cour d'appel de Paris pour avoir subordonné une embauche à des critères « discriminatoires » qui spécifiaient que les animatrices devaient être âgées de 18 à 22 ans, de taille 38 à 42, et BBR c'est-à-dire « bleu blanc rouge », la direction s'est inquiétée des conséquences que cette décision pourrait entraîner sur les ventes de ses produits. Elle a donc envoyé à chaque salarié, par mail, une lettre du PDG, dans laquelle celui-ci se fend de longues phrases pour dire qu'il ne comprend pas cette injustice, et qu'à L'Oréal, la discrimination n'existe pas. La preuve en serait

que les produits sont vendus à toutes les « ethnies ». Comme si cela avait un quelconque lien, avec ce qui est reproché à L'Oréal.

Deux jours plus tard, la direction a encore envoyé par mail un « manifeste » de « partenaires » témoignant tous de l'intégrité de L'Oréal. Cette liste imprimée a aussi été collée sur toutes les portes des bâtiments de l'entreprise. L'Oréal, qui a décidé de se pourvoir en cassation, craint visiblement une baisse des ventes du fait de la mauvaise publicité provoquée par le résultat de ce procès. Elle n'avait qu'à ne pas la provoquer.

Correspondant LO

Lutte Ouvrière à votre rencontre



Pendant tout l'été les militantes et les militants de Lutte Ouvrière parcourent le pays, s'arrêtant dans des centaines de villes, à la rencontre de toutes celles et tous ceux qui souhaitent discuter de la situation sociale et politique.

Bien souvent, ils constatent combien les préoccupations des classes populaires sont les mêmes d'un bout à l'autre du pays, qu'il s'agisse du chômage, de la précarité, des bas salaires ou encore des conditions de vie et de logement.

Sans doute certains croient ou veulent croire que l'arrivée de Sarkozy va peut-être changer des choses, mais beaucoup savent bien que ce gouvernement est, tout comme

ses prédécesseurs, résolument du côté des riches et que c'est pour eux qu'il veut agir. Pour tous ceux du bas de l'échelle, il n'est pas question de cadeaux fiscaux ou autres, mais de nouvelles ponctions sur la fiche de paye ou sur leurs droits.

Quant à l'attitude très « ouverte » de certains dirigeants socialistes aux propositions de Sarkozy, elle montre qu'on ne peut guère compter sur ces hommes-là. En revanche, les travailleurs auraient la force et les moyens d'imposer leurs exigences à ce gouvernement et au patronat.

Dans chacune des villes où ils font étape et dont vous trouverez la liste ci-dessous, c'est de tout cela que les militantes et les militants de Lutte Ouvrière vous proposent de discuter.

Les villes-étapes

Voilà la liste des villes où nos camarades seront présents pour la période du jeudi 2 août au samedi 11 août. Les emplacements précis seront affichés dans les villes en question.

Aisne - Somme

Judi 2 août : Tergnier (Aisne)
Vendredi 3 août : Roye (Somme) et Chauny (Aisne)
Samedi 4 août : Péronne (Somme)

Alsace

Judi 2 août : Saverne (Bas-Rhin)
Vendredi 3 août : Haguenau (Bas-Rhin)
Samedi 4 août : Mertzwiller (Bas-Rhin)

Saône et Loire - Jura et Côte-d'Or

Judi 2 août : Lons-le-Saunier (Jura)
Vendredi 3 août : Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)
Samedi 4 août : Chagny (Saône-et-Loire)
Lundi 6 août : Verdun-sur-Doubs (Saône-et-Loire) et Seurre (Côte-d'Or)
Mardi 7 août : Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)
Mercredi 8 août : Autun (Saône-et-Loire)
Judi 9 août : Gueugnon (Saône-et-Loire)
Vendredi 10 août : Digoin (Saône-et-Loire)
Samedi 11 août : Le Creusot (Saône-et-Loire)

Vallée du Rhône - Loire

Judi 2 août : Péage-de-Roussillon (Isère)
Vendredi 3 août : Romans-sur-Isère (Drôme)
Samedi 4 août : Annonay (Ardèche)
Lundi 6 août : Feurs (Loire)
Mardi 7 août : Roanne (Loire)
Mercredi 8 août : Firminy (Loire)
Judi 9 août : Saint-Chamond (Loire)
Vendredi 10 août : Rive-de-Giers (Loire)
Samedi 11 août : Saint-Etienne - Quartier Bellevue (Loire)

Pas-de-Calais

Judi 2 août : Avion - Place Jacques-Duclos
Vendredi 3 août : Hénin-Beaumont - Près du marché
Samedi 4 août : Lillers - En face de La Poste
Lundi 6 août : Calais - Place Crèvecœur
Mardi 7 août : Boulogne-sur-Mer - Place Gustave-Charpentier
Mercredi 8 août : Outreau - Place de la Mairie
Judi 9 août : Étaples - Parking de la Canche
Vendredi 10 août : Arques - Place Roger-Salengro
Samedi 11 août : Desvres - Place Léon-Blum

Nord

Judi 2 août : Bailleul - Place de la Mairie
Vendredi 3 août : Grande-Synthe - Parking devant la Maison des associations

Samedi 4 août : Coudekerque-Branche - Place de l'Hôtel-de-Ville
Lundi 6 août : Aniche - Place Jean-Jaurès
Mardi 7 août : Bruay-sur-l'Escaut - Place des Farineaux
Mercredi 8 août : Condé-sur-l'Escaut - Place Pierre Delcourt
Judi 9 août : Waziers - Place André-Bordeu
Vendredi 10 août : Somain - Place Victor-Hugo et Denain - Place du Président-Wilson
Samedi 11 août : Saint-Amand-les-Eaux - Parking du mail J.-L.-Lisik et Trith-Saint-Léger - Place Roger-Salengro

Seine-Maritime

Lundi 6 août : Le Havre - Place Thiers
Mardi 7 août : Harfleur - Place Victor-Hugo et Notre-Dame-de-Gravenchon - Place de la Hêtraie
Mercredi 8 août : Lillebonne - Place du Général-de-Gaulle
Judi 9 août : Fécamp - Rue Jacques-Huet
Vendredi 10 août : Gonfreville-l'Orcher - Place du Vieux-Colombier et Barentin - Cours Jeanne-d'Arc
Samedi 11 août : Dieppe - Parvis de l'Hôtel de Ville

